

**RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À L'ENGAGEMENT N° 12 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À
LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU
31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016**

1. Fournir le détail des frais professionnels et réglementaires, autres frais externes; autres frais opérationnels et recouvrement de frais opérationnels; et frais d'assurance (pièce GI-39, Document 3.1) pour les écarts 2014-2016. Regarder l'ensemble de la pièce et donner des explications générales sur l'évolution. Calculer une évolution 2010-2015 et 2015-2016.

Réponse 1 :

Veillez vous référer à la pièce GI-39, document 3.1 révisé en date du 2015-11-12 et à la pièce GI-39, document 3.1.1.